



Saison 2019/2020 Demande d'adhésion ou de réadhésion

Dès le 1^{er} septembre, une demande d'adhésion est à remplir pour chaque inscription à une section du CSADN. La cotisation CSADN est à prendre en compte uniquement sur la première inscription de la saison. **Cette demande d'adhésion doit obligatoirement être remplie** et remise au responsable de section accompagnée de son règlement. **Pour les activités sportives, un certificat médical de moins d'un an spécifique à l'activité pratiquée, pour le loisir et la compétition est demandé, sauf si vous en avez fourni un il y a moins de 3 ans.**

Toute demande incomplète ne sera pas prise en compte et retournée au responsable de section.

Adhérent	Tous les champs sont à remplir obligatoirement
Nom :	Prénom :
Date de naissance :	Lieu de naissance :
Adresse :	
Code postal :	Ville : Tél. :
E-mail :@.....	
<u>Personnel Défense (et familles), afin de pouvoir bénéficier du tarif spécial, merci de bien vouloir indiquer votre provenance (militaire, retraité...) ainsi que votre grade:</u>	
.....	
Après avoir pris connaissance des statuts, du règlement intérieur et du contrat d'assurance GMF (voir les conditions d'adhésions en seconde page) et les avoir acceptés, je vous prie de bien vouloir accepter mon adhésion au CSADN Vernon. J'autorise le CSADN à utiliser mon image ou celle de l'enfant mineur que je fais adhérer, à des fins de publication dans les médias d'information et sur le site Internet du CSADN (tout refus de publication devra faire l'objet d'un courrier adressé au président du CSADN).	
Date, nom et visa de l'adhérent :	Pour les enfants mineurs , date, nom et visa du père, de la mère ou du tuteur légal :

Partie réservée au CSADN à remplir par le responsable de section	
<u>Section d'adhésion</u> :	<u>Adhésion CSADN</u> : €
1 ^{ère} section d'adhésion au CSADN :	<i>Jeunes - de 18 ans : 25 €</i>
<u>Règlement</u> : (Chèques à l'ordre du CSADN)	<i>Etudiants : 34 €</i>
<input type="checkbox"/> Chèque: €, émetteur (si ≠)	<i>Adultes : 42 €</i>
<input type="checkbox"/> Espèces : €	<u>Quote-part section</u> : €
<input type="checkbox"/> Chèques vacances :€	<u>Licence délégataire</u> : €
<u>Observations</u> :	<u>Montant total</u> : €
.....	
<u>Date de la demande</u> :	Nom et visa du responsable :

Conditions d'adhésion

L'adhérent est libre de s'inscrire à autant de sections qu'il le désire, une demande d'adhésion est à remplir pour chacune. Le montant de l'adhésion CSADN doit être acquitté lors de l'inscription à la première section. Pour chaque section, l'adhérent devra s'acquitter d'une quote-part qui est intégralement reversée à la section et éventuellement d'une licence pour certaines activités sportives

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique, déclaré à la CNIL sous le n° 1031749, et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'art. 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser au secrétariat de l'association.

Le CSADN accepte les chèques vacances, sous réserve de leur validité. Il n'est pas rendu de monnaie sur ce mode de règlement, donc un appoint peut être nécessaire.

L'adhésion au CSADN comprend une assurance et l'affiliation à la FCD. La FCD est une fédération sportive à part entière. En conséquence, la licence d'une Fédération Délégitaire (FFF, FFE...) n'est obligatoire que si l'adhérent participe à des activités de cette Fédération Délégitaire...

Montant de l'adhésion au CSADN :

- Jeunes de moins de 18 ans : 25 €
- Etudiants : 34 €
- Adultes : 42 €

Le montant de la quote-part est propre à chaque section, avec un minimum de 2€.

La cotisation CSADN est à régler intégralement et en une seule fois dès le début de la saison. Elle peut éventuellement être accompagnée de la licence et de la quote part. Le paiement des activités (cours, frais, divers...) est à régler, lui, séparément de cette cotisation.

Assurance

Votre adhésion comprend systématiquement une assurance auprès de la GMF, assureur de la FCD et du club, Des assurances complémentaires peuvent (ou doivent dans le cas des sports à risques) être souscrites auprès de la GMF, d'une autre assurance ou de la fédération délégitaire de votre sport. Avant de faire votre choix, bien lire les contrats. Vous seul décidez. Le club est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Les informations sur le contrat d'assurance sont à votre disposition auprès des responsables du club et sur le site Internet.

Statuts, règlement intérieur et discipline

Les statuts et le règlement intérieur sont consultables auprès des responsables du club et sur simple demande au secrétariat du club. L'adhérent s'engage à les respecter sous peine de radiation du club.

L'adhérent est tenu de respecter et de faire respecter les règles de base qui assurent la bonne utilisation des installations et matériels du club. Il se doit d'intervenir si besoin : signalez les anomalies aux responsables du club. Toute dégradation ou défaut de conduite pourra conduire à l'exclusion temporaire ou définitive du club. L'adhérent pouvant être contrôlé doit pouvoir justifier de sa présence par la présentation de sa carte de membre (licence FCD).

Le CSADN dispose d'un site Internet. N'hésitez pas à le consulter pour vous tenir informé.

www.csadn.org

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions, elles sont les bienvenues.